

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 14 avril (14/04/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, Mme Jessie COTTINET, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**,

Mme Danièle PAPUGA (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Jean-Christophe THIERS (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTTINET), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Robert DUPARC (représenté par Monsieur Ignace VELA), Mme Marie CAVALIE (représentée par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur SEGARD est nommé secrétaire de séance.

20 – 14 avril 2022

20. *Vote du budget primitif 2022- Budget annexe lotissement Belle Île*

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612 et suivants, L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Lotissement Belle Ile,

Vu la délibération n° 1 du 17 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022 et prenant acte du rapport d'orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération du 14 avril 2022 portant approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe Lotissement Belle Ile,

Vu la délibération du 14 avril 2022 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget annexe Lotissement Belle Ile,

Vu la délibération du 14 avril 2022 portant affectation des résultats de l'exercice 2021 pour le budget annexe Lotissement Belle Ile,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 22 mars 2022,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Lotissement Belle Ile présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),

ADOpte le Budget Primitif 2022 du budget annexe Lotissement Belle Ile par chapitres, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement							
Dépenses		Voté 2021	BP 2022	Recettes		Voté 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	20 000,00	20 000,00	013	Atténuations de charges	0,00	0,00
012	Charges de personnel	0,00	0,00	70	Produits des services	118 566,64	29 992,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	73	Impôts et taxes	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00	0,00	74	Dotations	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	76	Produits financiers	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	78	Provisions	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		20 000,00	20 000,00	Total des recettes réelles		118 566,64	29 992,50
023	Virement à la section d'invest.	0,00	0,00	042	Opérations d'ordre	0,00	53 004,14
042	Opérations d'ordre	142 306,64	142 306,64				
Total des dépenses d'ordre		142 306,64	142 306,64	Total des recettes d'ordre		0,00	53 004,14
Total DF		162 306,64	162 306,64	Total RF		118 566,64	82 996,64
002 Résultat reporté N-1		0,00	0,00	002 Résultat reporté N-1		43 740,00	79 310,00
TOTAL CUMULE		162 306,64	162 306,64	TOTAL CUMULE		162 306,64	162 306,64

Investissement								
Dépenses			Voté 2021	BP 2022	Recettes		Voté 2021	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	10	Dotations, réserves	0,00	0,00	
204	Subventions d'équip. Versées	0,00	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	53 004,14	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	27	Autres immob. financières	0,00	0,00	
10	Dotations, réserves	0,00	0,00	024	Produit des cessions	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00					
27	Autres immob. financières	0,00	0,00					
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	Total des recettes réelles		0,00	53 004,14	
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	021	Virement section fonct.	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre	0,00	53 004,14	040	Opérations d'ordre	142 306,64	142 306,64	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre		0,00	53 004,14	Total des recettes d'ordre		142 306,64	142 306,64	
Total dépenses d'investissement		0,00	53 004,14	Total recettes d'investissement		142 306,64	195 310,78	
001 Résultat reporté N-1		142 306,64	142 306,64	001 Résultat reporté N-1				
Restes à réaliser Dépenses 2021		0,00	0,00	Restes à réaliser recettes 2021		0,00	0,00	
Dépenses d'invest. cumulées		142 306,64	195 310,78	Recettes d'invest. cumulées		142 306,64	195 310,78	

DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme
Moissac le 15 avril 2022

Le Maire,


Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :